



Vie associative

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

Le Fonds de Développement de la Vie Associative –FDVA- est un dispositif financier de l'Etat pour soutenir la vie associative à travers des subventions. Les demandes sont à faire avant le 3 février à midi.

Publié le 10 janvier 2025

Outre les subventions de la municipalité, peu de responsables du monde associatif savent qu'ils peuvent solliciter une aide du Fonds de Développement de la Vie Associative. Le FDVA est un dispositif financier de l'Etat créé pour remplacer le Conseil du développement de la vie associative. Il s'adresse à toutes les associations et permet le financement global de l'activité des associations ou la mise en œuvre de projets initiés, définis et mis en place dans le cadre du développement de nouveaux services à la population. La demande de subvention se fait en ligne via le lien <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/>

Les dossiers doivent être déposés pour cette année avant le 3 février 2025 à midi. Chaque association ne peut déposer qu'une seule demande soit au titre du fonctionnement global, soit au titre des actions innovantes. Pour faire une demande, vous devrez créer un compte sur le Compte asso. Si vous en avez déjà un, vous devrez vérifier que l'adresse déclarée au greffe des associations (RNA) et à l'INSEE (SIRENE) est identique, que l'adresse mentionnée sur le RIB est identique à celle du siège social et téléverser le PV d'Assemblée Générale, les comptes annuels 2023-2024 ou 2024 et le budget prévisionnel 2024-2025 ou 2025 approuvés lors de votre dernière AG. Pour plus de détails, consultez le lien : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/le-fonds-de-developpement-de-la-vie-associative-fdva/>



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence